

Département de Loire-Atlantique
Arrondissement de Châteaubriant
Commune de Notre-Dame-des-Landes

Extrait du registre des délibérations
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le 13 décembre, à vingt et une heures, le conseil municipal de NOTRE-DAME-DES-LANDES, convoqué le 6 décembre 2016 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul NAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers représentés : 2

Etaient présents : Marie-Odile FOUCHER, Myrtille GOUPIL, Isabelle KHALDI-PROVOST, Caroline LECLERC, Dany LECOQ, Patrick MAILLARD, Pierrick MARAIS, Nathalie MARAIS-CHARTIER, Jean-Paul NAUD, Philippe OLIVIER, Laurent PAPIN, Jean-Yves SOUDY, Yannick TOULOUX,

Absents :

Excusés : Isabelle DUGAST, Sophie HERAULT, Ghyslaine MORTIER-DORIAN, Bruno SIEBENHUNER,

Pouvoirs :

Mme Isabelle DUGAST donne pouvoir à M. Jean-Paul NAUD pour la représenter

Monsieur Bruno SIEBENHUNER donne pouvoir à Mme Isabelle KHALDI-PROVOST pour le représenter

Secrétaire : Isabelle KHALDI-PROVOST

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le compte rendu du conseil municipal du 21 novembre 2016. Le compte-rendu du conseil municipal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point relatif au versement de l'indemnité et aux missions confiées au nouveau Comptable du Trésor suite au départ de Monsieur ROUTARD.

Ordre du jour :

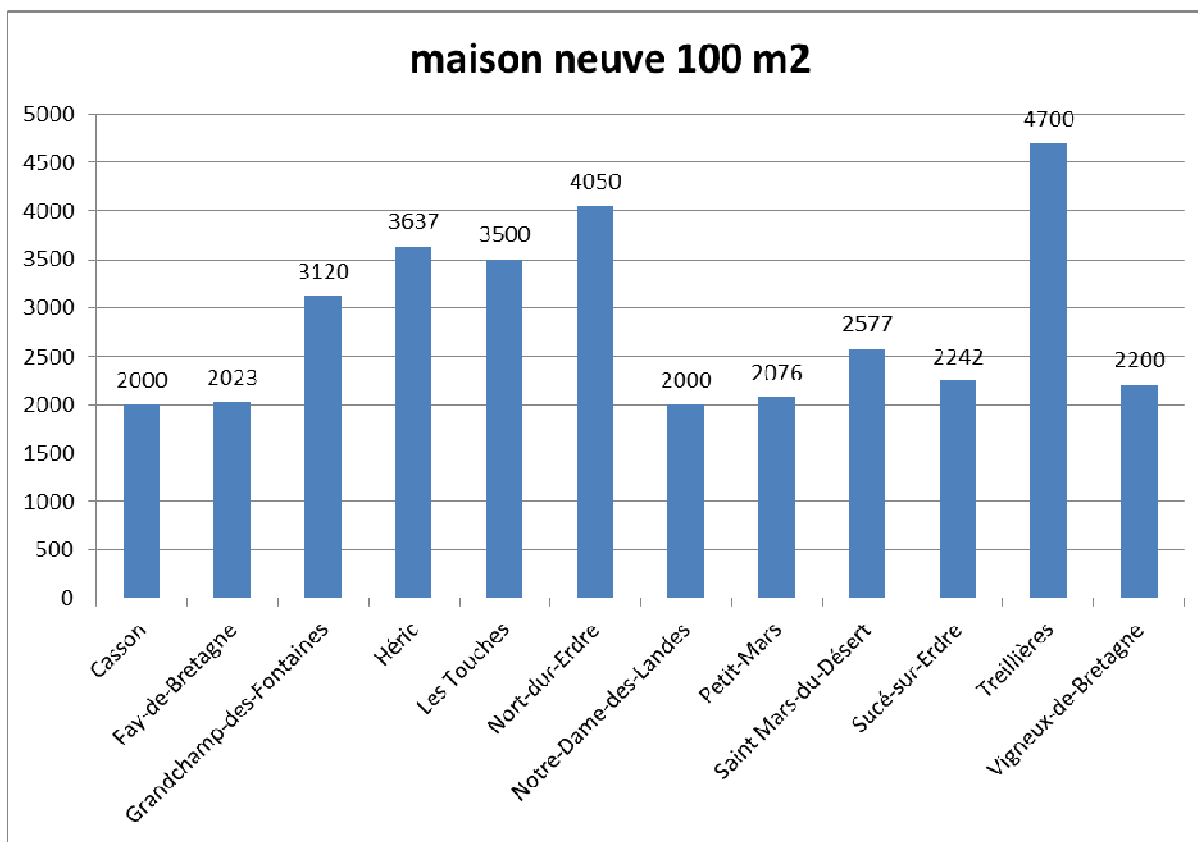
- Assainissement : participation assainissement collectif tarif 2017
- Accessibilité des bâtiments recevant du public : lancement d'une consultation pour maîtrise d'oeuvre
- Foncier : cession d'un délaissé communal au lieudit "La Gare"
- Finances : Décision modificative sur les budgets principal et annexe assainissement
- Finances : tarifs publics 2017
- Finances : demande de subvention pour la rénovation de l'éclairage public
- Prévention : convention de groupement de commande pour une prestation d'accompagnement dans une démarche de prévention des risques psychosociaux
- Finances : demande de subvention dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche de prévention des risques psychosociaux
- SYDELA : mise à disposition du patrimoine éclairage public
- Ressources humaines : création d'un poste en restauration scolaire
- Ressources humaines : tableau des effectifs avec mise à jour des nouvelles dénominations de grade au 1^{er} janvier 2017
- Révision de la composition des commissions municipales
- Indemnité de conseil versée au comptable du trésor
- Affaires diverses

Assainissement : participation assainissement collectif tarif 2017

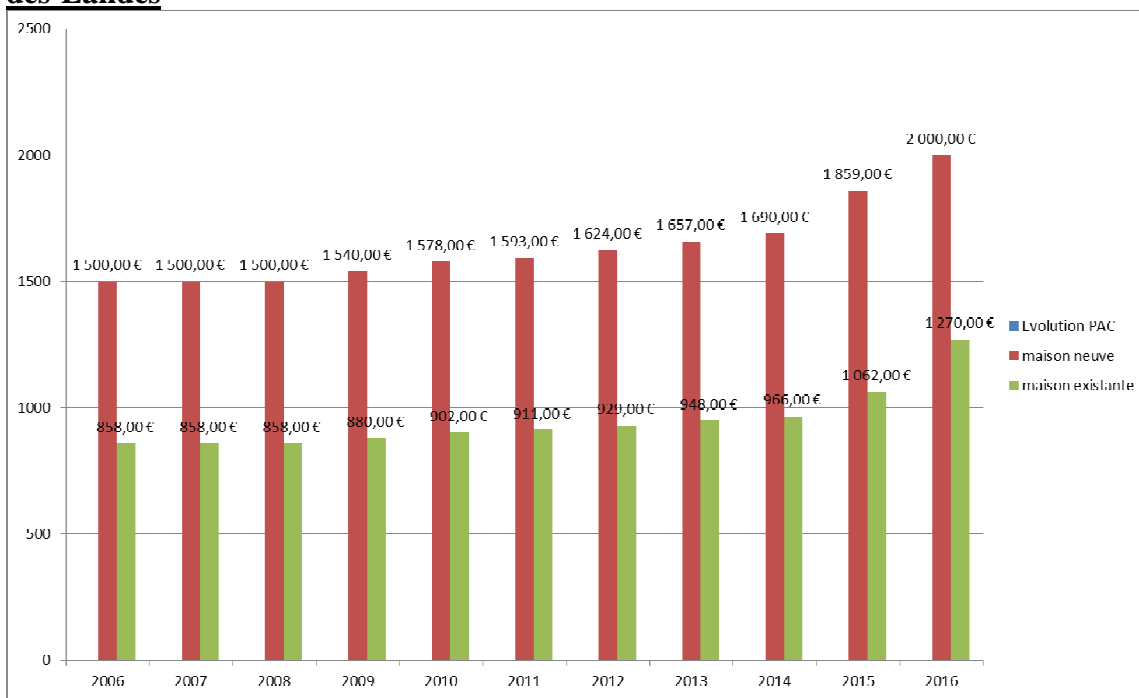
Comme chaque année, le conseil municipal doit entériner les tarifs pour la participation d'assainissement collectif applicables en 2017.

Même si le conseil municipal choisit de maintenir le même tarif, une délibération doit entériner de manière administrative cette décision.

Tableau comparatif des montants pour le raccordement d'une maison neuve de 100 m²



Evolution du montant des participations entre 2006 et 2016 sur la commune de Notre-Dame-des-Landes



Monsieur Patrick MAILLARD propose à l'assemblée les tarifs suivants :

	Proposition Année 2017
Participation aux frais de branchement (par branchement pour toutes les constructions neuves, existantes lors de la création ou de l'extension du réseau)	1500.00 €
Participation pour raccordement à l'égout (pour toute construction neuve achevée après la mise en service de l'égout auquel elle doit être raccordée)	2 500.00 €

Pour Isabelle KHALDI-PROVOST les montants proposés paraissent élevés car un tiers des communes du territoire ont fixé un montant à 2 000 €.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif un lissage sera mis en œuvre par la Communauté de Communes Erdre et Gesvres pour que les communes du territoire proposent des montants de participation identiques.

D'ici à la date du transfert, il convient cependant d'augmenter la participation.

DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **FIXE** pour l'année 2017 la participation à l'assainissement collectif suivant les montants inscrits au tableau ci-dessous :

	Année 2017
Participation aux frais de branchement (par branchement pour toutes les constructions neuves, existantes lors de la création ou de l'extension du réseau)	1400.00 €
Participation pour raccordement à l'égout (pour toute construction neuve achevée après la mise en service de l'égout auquel elle doit être raccordée)	2 200.00 €

Accessibilité des bâtiments recevant du public lancement d'une consultation pour maîtrise d'oeuvre

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux recevant du public sont inscrits dans l'Ad'Ap déposé en Préfecture en septembre 2015.

La réalisation de ces travaux est planifiée dans l'agenda programmé sur 6 ans.

Ces travaux sont éligibles aux aides de l'Etat s'ils sont réalisés dans un délai maximum de quatre ans

- DETR : Dotation pour les Equipements des Territoires Ruraux

- FSIPL : Fonds de Soutien pour l'Investissement Public Local (circulaire non diffusée à ce jour pour les appels à projets)

Par délibération en date du 21 novembre 2016, le Conseil municipal avait adopté le plan de financement suivant et a sollicité une subvention au titre de la DETR 2017.

Demande de subvention au titre de la Réserve parlementaire :

Monsieur le Maire propose de solliciter également une subvention au titre de la réserve parlementaire puisque cette opération de travaux s'inscrit dans les valeurs de développement durable et plus particulièrement la solidarité.

La solidarité est le sentiment de responsabilité et de dépendance réciproque au sein d'un groupe de personnes qui sont moralement obligées les unes par rapport aux autres. Ainsi les problèmes rencontrés par l'un ou plusieurs de ses membres concernent l'ensemble du groupe. La solidarité conduit l'homme à se comporter comme s'il était directement confronté au problème des autres, sans quoi, c'est l'avenir du groupe (donc le sien) qui pourrait être compromis.

L'accessibilité est une notion qui a été reconnue comme un droit pour tout individu, qu'il soit bien portant ou atteint d'un handicap.

La commune de Notre-Dame-des-Landes agit au quotidien pour favoriser l'accès à ses services et ses établissements afin de maintenir un lien avec l'ensemble des administrés de son territoire.

En ce sens, la mise en accessibilité des bâtiments communaux répond au principe que chaque individu peut, un jour, éprouver des difficultés de déplacement, que ce soit chez lui, dans les transports ou dans les lieux publics.

Commune de Notre-Dame-des-Landes			
Travaux pour améliorer l'accessibilité des établissements recevant du public			
Plan de financement prévisionnel			
Dépenses		recettes	
Mairie	12 520,00 €	DETR (demande en cours)	69 303,50 €
Complexe sportif	56 450,00 €	FSIPL pour mémoire	
Ecole Marcel Pagnol	17 830,00 €	FIPHP pour mémoire	
Salle des Chênes	24 460,00 €	réserve parlementaire pour mémoire	
La Poste	2 450,00 €		
Restaurant scolaire – Périscolaire	6 850,00 €		
Local infirmière - Bibliothèque	15 390,00 €		
Epicerie	2 400,00 €		
Eglise	11 160,00 €		
Cimetière (IOP)	8 000,00 €	participation de la commune	128 706,50 €
Maîtrise d'œuvre	40 500,00 €		
	TOTAL HT	198 010,00 €	198 010,00 €

Lancement de la consultation pour la Maîtrise d'œuvre :

Monsieur le maire propose à l'assemblée de lancer une consultation pour la mise en concurrence du bureau d'études qui a préétabli un estimatif pour des missions de maîtrise d'œuvre.

DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

VOIX POUR : 14

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (Mme Caroline LECLERC s'abstient uniquement pour l'adoption du plan de financement car elle estime que le montant de la maîtrise d'œuvre est trop élevé)

- **ADOPTE** le plan de financement prévisionnel sus présenté pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments recevant du public
- **DEMANDE** à M. le Maire de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire,
- **DECIDE** de lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre pour accompagner la collectivité sur la mise en œuvre de cette opération de travaux

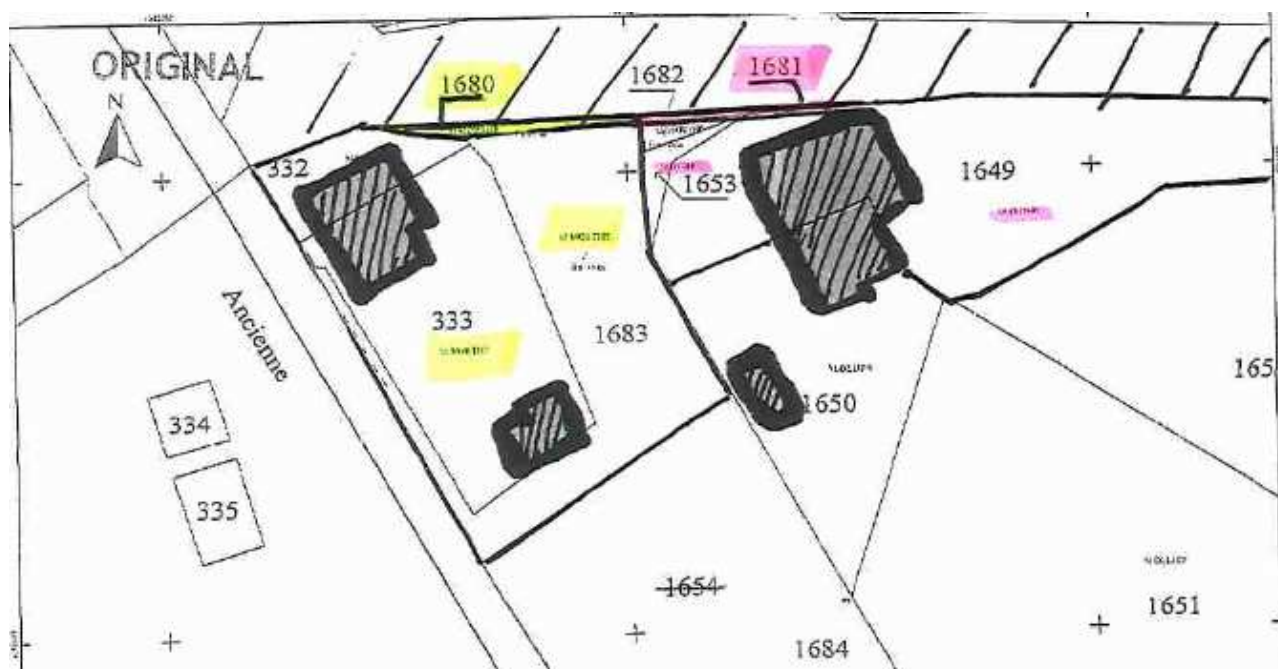
Foncier : cession d'un délaissé communal au lieudit "La Gare"

Considérant que la commune de Notre-Dame-des-Landes a été sollicité en 2012 par des particuliers qui souhaitent acquérir un délaissé communal au droit de leurs propriétés respectives situées au lieudit "La Gare"

Monsieur le Maire propose de céder aux deux riverains concernés une partie de délaissé communal situé en 2012 en zone agricole au plan d'Occupation des Sols de la Commune au prix de 0.16 € le m² correspondant à l'estimation de France Domaine

Monsieur le Maire propose de céder :

- à Monsieur et Madame Patrick GUIHO une emprise de 9 m² soit la parcelle nouvellement cadastrée H1681 au prix de 1.44 €,
- à Mme Ghyslaine MORTIER-DORIAN une emprise de 29 m² soit la parcelle nouvellement cadastrée H1680 au prix de 4.64 €



DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **APPROUVE** la cession au profit de
 - Monsieur et Madame Patrick GUIHO une emprise de 9 m² soit la parcelle nouvellement cadastrée H1681 au prix de 1.44 €,
 - Mme Ghyslaine MORTIER-DORIAN une emprise de 29 m² soit la parcelle nouvellement cadastrée H1680 au prix de 4.64 €
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les actes de transfert de propriété correspondants

Finances : Décision modificative sur les budgets principal et assainissement

M. le Maire présente les modifications à inscrire dans les budgets respectifs :

Budget principal /Section de fonctionnement

Dépenses

011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	60611	Eau et assainissement	192,00 €	
	60612	énergie	1 752,00 €	
	60622	carburants	100,00 €	
	60632	fournitures petits équipements	-2 320,00 €	
	60636	vêtements de travail	-350,00 €	
	6064	fournitures administratives	564,00 €	
	6065	livres, disques	1 939,00 €	
	6068	autres matières et fournitures	-190,00 €	
	611	contrats de prestations de services	-8 385,00 €	
	61521	entretien terrains	-1 000,00 €	
	615221	entretien bâtiments	-5 000,00 €	
	615231	entretien voies et réseaux	-10 000,00 €	
	615232	éclairage public	-2 000,00 €	
	61551	entretien matériel roulant	200,00 €	
	61558	entretien autres biens mobiliers	800,00 €	
	6184	versement organismes de formation	-5 000,00 €	
	6226	honoraires	3 000,00 €	
	6228	divers	-500,00 €	
	6231	annonces et insertions	-1 030,00 €	
	6251	voyages et déplacements	400,00 €	
	6261	frais affranchissement	-500,00 €	
	627	services bancaires	-350,00 €	
	6283	frais nettoyage locaux	-800,00 €	
	6288	autres services extérieurs	-9 000,00 €	
	012 - CHARGES DE PERSONNEL	6218	autres personnels extérieurs	3 687,00 €
		6336	cotisation CNFPT et CDG 44	-400,00 €
		64111	personnel titulaire	10 700,00 €
64131		personnel non titulaire	-24 420,00 €	
64162		emplois d'avenir	-1 000,00 €	
64168		autres emplois insertion	26 473,00 €	
6451		cotisation URSSAF	25 783,00 €	
6453		Cotisation caisse de retraite	12 098,00 €	
6455		cotisation assurance personnel	223,00 €	
6458		Cotisation aux organismes sociaux	719,00 €	
6474		versement aux œuvres sociales	420,00 €	
6478	autres charges sociales diverses	-670,00 €		
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	6531	indemnités	-110,00 €	
	6535	formation	-400,00 €	
	6558	autres contributions obligatoires	367,00 €	
	657341	subvention de fonctionnement	83,00 €	
	657348	subvention de fonctionnement autres communes	-2 275,00 €	
	657362	subvention fonctionnement CCAS	0,00 €	
6574	subvention associations	-1 740,00 €		
66 - CHARGES FINANCIERES	6615	Ligne de trésorerie	-3 300,00 €	
68 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	6713	Secours et dots	206,10 €	
Total dépenses			8 966,10 €	

Budget principal/section de fonctionnement

Recettes

PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET	70311	Concessions dans les cimetières (produit net)	48,00 €
	70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	-174,00 €
	7067	Redevances et droits des services périscolaires	3 039,00 €
	70878	Remboursements de frais par d'autres redevables	-5 550,00 €
IMPÔTS ET TAXES	7318	Autres impôts locaux ou assimilés	290,00 €
	7322	Dotations de solidarité communautaire	-583,00 €
	7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	17 173,00 €
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	74121	Dotations de solidarité rurale	12 895,00 €
	74127	Dotations nationales de péréquation	-972,00 €
	74718	Autres	3 802,34 €
	74741	Communes	1 821,60 €
	74751	Groupements de collectivités	338,20 €
	74832	Attribution du Fonds départemental de la taxe	4 025,32 €
	74834	Etat-Compensation au titre des exonérations	-24 391,00 €
	74835	Etat- Compensation au titre des exonérations	19 041,00 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANT	752	Revenus des immeubles	-1 000,00 €
ATTENUATION DE CHARGES	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	-18 409,00 €
	6459	Remboursements sur charges de Sécurité sociale	942,00 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	7788	Produits exceptionnels divers	-11 070,56 €
Total recettes			1 265,90 €

Equilibre de la section de fonctionnement

22	Dépenses imprévues	- 500.00 €
23	Virement section d'investissement	- 7 200.20 €

Budget principal /Section investissement - dépenses

<u>Opération 57</u>	<u>Eglise</u>		
Article 2313	Matériel construction	Coffret marché	+ 1 188.00 €
<u>Opération 76</u>	<u>Voirie</u>		
Article 2315	Installation, matériel	Arrêt bus rte Grandchamp	+1 480.80 €
	Installation matériel	Travaux voirie	+ 420.00 €
<u>Opération 96</u>	<u>Aménagement centre bourg</u>		
Article 238		Consignation presbytère	+ 500.00 €
<u>Opération 65</u>	<u>Complexe sportif</u>		
Article 2315	Installation matériel	Boîtier défibrillateur	+546.00 €

Budget principal/Section investissement –recettes

Article 021	Virement de la section de fonctionnement	- 7 200.20 €
-------------	--	--------------

Equilibre de la section d'investissement

Opération 92	Pôle Enfance Jeunesse		
Article 2313	Matériel construction		- 8 934.20 €
Article 020	Dépenses imprévues		- 2 400.80 €

Budget assainissement/Section de fonctionnement

Article 66112	Intérêts courus non échus		+ 508.28 €
Article 022	Dépenses imprévues		- 468.28 €
Article 6231	Frais d'annonces légales		- 40.00 €

DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **APPROUVE** ces modifications,
- **DEMANDE** à M. le Maire d'inscrire ces modifications sur leur budget respectif : budget principal de la commune et budget assainissement.

Finances : tarifs publics 2017

M. Yannick TOULOUX présente à l'assemble les propositions d'évolution des tarifs émises par les membres de la commission sport/loisirs/Culture /Vie associative et Communication :

Tarifs 2017 des salles municipales

	Salle des Chênes		Salle Cassiopée		Boulodrome	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Caution dégâts particuliers et associations	400 €	400 €	500 €	500 €	-	-
Caution ménage particuliers et associations	150 €	150 €	150 €	150 €	100 €	100 €
Associations communales	gratuit	gratuit	gratuit	Gratuit	gratuit	gratuit
Vin d'honneur-particuliers de la commune	70 €	70 €	130 €	130 €	-	-
Vin d'honneur-particuliers extérieurs à la commune	120 €	150 €	180 €	200 €	-	-
Particuliers de la commune	130 €	140 €	240 €	250 €	40 €	50 €
Associations extérieures et entreprises extérieures	130 €	250 €	240 €	450 €	-	-
Evènement à but lucratif-exposition vente	240 €	300 €	470 €	500 €	-	-
Evènement à but caritatif	65 €	65 €	125 €	125 €	-	-
Tarif unique 2 jours pour les fêtes de fin d'année	300 €	350 €	580 €	650 €	-	-
Particuliers extérieurs à la commune	180 €	250 €	350 €	450 €	-	-
Forfait ménage (sol et sanitaires uniquement)	150 €	150 €	150 €	150 €	-	-

Monsieur Pierrick MARAIS souligne que le même tarif est proposé aux associations extérieures et aux entreprises extérieures. Il demande à ce qu'un tarif inférieur soit proposé pour les associations. M. Yannick TOULOUX précise que certains particuliers louent les salles au nom d'association. Il n'envisage pas de modifier la proposition et propose de reconduire en 2017 un tarif unique pour les associations et entreprises extérieures à la commune.

Tarifs 2017 Fourrière

	2016	2017
Frais d'hébergement par nuit et par animal	35 €	40 €

Tarifs 2017 Cimetière

	2016	2017
Inhumation ou exhumation	57 €	60 €
Concession de terrain 15 ans	102 €	105 €
Concession de terrain 30 ans	180 €	183 €
Concession de terrain 50 ans	339 €	342 €
Concession columbarium 15 ans	261 €	264 €
Concession columbarium 30 ans	426 €	429 €

M. Yannick TOULOUX indique qu'une réflexion sur l'extension du cimetière est à engager. Il rappelle que deux procédures sont actuellement en cours pour récupérer des concessions :

- Procédure de renouvellement des concessions échues
- Procédure de reprise des concessions en état d'abandon.

M. Patrick MAILLARD ajoute qu'une étude de sols sera à réaliser.

M. le Maire précise que les tarifs pour les services enfance jeunesse avait fait l'objet d'une délibération le 24 octobre dernier avec mise en vigueur au 1^{er} novembre 2016.

Jugeant que l'application des nouveaux tarifs au 1^{er} novembre 2016 ne permettait pas d'en informer les familles, il propose de rapporter la délibération n°2016-078 et d'approuver ces mêmes tarifs avec mise en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Tarifs accueil périscolaire

Régime général	
Prix au quart d'heure	QF x 0.056 € (au lieu de 0,055 €)
Coût minimum du quart d'heure	0.30 €
Coût maximum du quart d'heure	0.70 €
Autres régimes	
Prix au quart d'heure	QF x 0.056 € + 0.13 € (au lieu de 0,055 €)
Coût minimum du quart d'heure	0.43 €
Coût maximum du quart d'heure	0.83 €
Divers	
Goûter	0.50 €
Pénalité pour tout enfant inscrit mais dont l'absence n'est pas motivée	10 €
Pénalité pour arrivée des parents le soir après fermeture de la structure	10 €, après 2 avertissements.
Coût du goûter	0.50 €

Tarifs accueil de loisirs

Régime général	
Prix à la ½ journée	QF x 0.71 % (au lieu de 0,70%)
Prix à la journée	QF x 1.42 % (au lieu de 1,40%)
Coût maximum de la journée	16.80 €
Autres régimes	
Prix à la ½ journée	QF x 0,71% + 2 € (au lieu de 0,70%)
Prix à la journée	QF x 1,42% + 4 € (au lieu de 1,40%)
Coût maximum de la journée	20.80 €
Coût du goûter	0.50 €

Séjours de vacances

Prix par jour du séjour	3.5 % x QF €
Prix seuil minimum par jour du séjour	15 €
Prix plafond maximum par jour du séjour	45 €

Maison des jeunes

Prix de l'atelier	0.60% x QF
Ticket boisson l'unité (vente par carnet de 10 tickets)	0.10 €
Adhésion annuelle	15 €

Liste des boissons	
Bière – un flacon 25 cl	2.00 €
Vin – le verre 10 cl	1.00 €
Kir – le verre 10 cl	1.20 €
Cidre – la bolée 25 cl	1.00 €
Punch planteur – le verre 10 cl (2cl de rhum)	2.00 €
Cocktail alcoolisé – le verre 10 cl	3.00 €
Soda – le verre 20 cl	1.00 €
Jus de fruits – le verre 20 cl	0.80 €
Café noir – la tasse	0.80 €
Thé - la tasse	0.80 €
Chocolat chaud	1.00 €
Pour Maison des jeunes – carnet 10 tickets pour boisson non alcoolisé avec sirop	1.50 €
Liste des produits alimentaires sucrés	
Bonbons – le sachet	0.50 €
Gâteau salé – le paquet	0.50 €
Crêpe sucre	1.00 €
Crêpe Nutella	1.50 €
Crêpe confiture	1.50 €
Gâteau sucré – la part	0.50 €
Pop-corn – le sachet	0.70 €

Barre chocolatée – l'unité	0.80 €
Glace – le bâtonnet ou le cornet	1.50 €
Liste des produits alimentaires salés	
Sandwich froid	1.50 €
Sandwich chaud	2.00 €
Sandwich chaud et sa barquette de frites	3.00 €
Frites – la barquette	1.50 €
Galette de blé noir garnie	2.50 €
Vente au déballage	
Prix minimum	0.10 €
Prix maximum	15.00 €
Pêche à la ligne	
Petit objet	1.00 €
Objet volumineux	1.50 €
Jeux pour fête des écoles prix minimum	1.00 €
Jeux pour fête des écoles prix maximum	2.00 €
Billetterie - Spectacle, événement culturel ou festif - atelier	
Pyjama party avec repas – la soirée	5.00 €
Concert – le billet d'entrée prix minimum	3.00 €
Concert – le billet d'entrée prix maximum	20.00 €
Spectacle – le billet d'entrée prix minimum	3.00 €
Spectacle – le billet d'entrée prix maximum	20.00 €
Repas – Prix minimum par personne Sans spectacle et concert	8.00 €
Repas – prix maximum par personne Avec spectacle ou concert	30.00 €
Menu adulte soirée Paëlla	13.00 €
Menu enfant soirée Paëlla 3 < âge < 11 ans	9.50 €
Menu enfant soirée Paëlla moins de 3ans	gratuit
Carnet 10 tickets pour ateliers animation MDJ – selon QF prix seuil	25.00 €
Carnet 10 tickets pour ateliers animation MDJ – selon QF prix plafond	90.00 €
Les inscriptions	
Tournoi sportif – inscription prix minimum	2.00 €
Tournoi sportif – inscription prix maximum	12.00 €
Droit d'entrée Maison des jeunes	15.00 €
Séjour de vacances selon QF prix seuil par jour	15.00 €
Séjour de vacances selon QF prix plafond par jour	45.00 €
Sortie culturelle ou sportive catégorie 1	1.00 €
Sortie culturelle ou sportive catégorie 2	2.00 €
Sortie culturelle ou sportive catégorie 3	3.00 €
Sortie culturelle ou sportive catégorie 4	4.00 €
Sortie culturelle ou sportive catégorie 5	5.00 €
Sortie culturelle ou sportive catégorie 6	6.00 €
Caution pour séjours de vacances	50.00 €
Prestations diverses	
Lavage de voiture	3.00 €

DÉCISION :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **DECIDE** de rapporter la délibération n° **2016-078** en date du 24 octobre 2016
- **DECIDE DE FIXER** les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2017 selon les propositions sus-exposées

Finances : demande de subvention pour la rénovation de l'éclairage public

M. le Maire rappelle que dans le cadre du programme 2016 des travaux de rénovation de l'éclairage, le dossier de la commune de Notre-Dame-des-Landes a été retenu par M. Joël GUERRIAU, Sénateur de Loire-Atlantique, et peut faire l'objet d'une aide financière au titre de la réserve parlementaire.

La subvention d'un montant de 3 500 € a été accordée par arrêté du Ministre de l'Intérieur en date du 1^{er} août 2016.

Par délibération en date du 24 octobre 2016, le conseil municipal a sollicité le versement de cette subvention.

Le SYDELA a modifié l'estimation des travaux et il convient d'adopter le nouveau plan de financement prévisionnel

Pour mémoire, plan prévisionnel au 24 octobre 2016

Plan de financement prévisionnel				
Dépenses		Recettes		
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant	% participation
remplacement de 38 points lumineux	16 611,57 €	SYDELA matériel	12 388,02 €	
reprise travaux réseau éclairage public	1 250,00 €	SYDELA réseau	650,00 €	72,99%
		Réserve parlementaire	1 901,24 €	10,64%
		commune	3 572,31 €	20,00%
Total HT	17 861,57 €		17 861,57 €	100,00%

Plan de financement prévisionnel 30 novembre 2016				
Dépenses		Recettes		
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant	% participation
remplacement de 38 points lumineux	16 611,57 €	SYDELA matériel	12 388,02 €	
reprise travaux réseau éclairage public	1 927,62 €	SYDELA réseau	1 002,36 €	72,23%
		Réserve parlementaire	1 440,97 €	7,77%
		commune	3 707,84 €	20,00%
Total HT	18 539,19 €		18 539,19 €	100,00%
TVA	3 707,84 €			
Total TTC	22 247,03 €		22 247,03 €	

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ADOPTE** le programme 2016 de rénovation de l'éclairage public
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel
- **DECIDE** de la réalisation de ces travaux
- **SOLLICITE** la subvention pour travaux d'intérêt local accordée par arrêté du Ministre de l'Intérieur en date du 1^{er} août 2016 sur la base d'un taux maximal de 31.89 %.

Prévention : convention de groupement de commande pour une prestation d'accompagnement dans une démarche de prévention des risques psychosociaux

Contexte :

Obligation de réaliser un diagnostic local des risques psychosociaux et d'élaborer un plan de prévention des risques psychosociaux.

Protocole d'accord relatif à la prévention des RPS dans la fonction publique du 22/10/13

Cette démarche peut s'inscrire également dans une démarche plus globale de qualité de vie au travail.

Bureau élargi aux maires du 12/05/2016

Position favorable sur l'engagement d'une démarche mutualisée de prévention des risques psychosociaux pour 12 collectivités du territoire.

Démarche mutualisée :

Réflexion et construction d'une démarche commune (rédaction d'un cahier des charges par le groupe de réflexion) ;

Comité de pilotage (pour la conduite de la démarche) et plan de prévention propres à chaque collectivité.

Groupement de commande :

Accompagnement d'un prestataire extérieur pour la mise en œuvre de la démarche.

Consultation de prestataires dans le cadre d'un groupement de commandes :

=> Mise en place d'une convention

Coordonnateur (gestionnaire de la rédaction et de la procédure de marché) = Communauté de communes d'Erdre et Gesvres.

Au regard de l'estimation financière du marché : procédure d'appel d'offres.

=> Mise en place d'une commission d'appel d'offres

Commission d'appel d'offres :

Chaque commune adhérente au groupement de commandes élira un membre titulaire et désignera un membre suppléant.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** de l'adhésion de la commune de Notre-Dame-des-Landes au groupement de commandes,
- **VALIDE** le fait que la Communauté de communes d'Erdre & Gesvres soit coordonnatrice du groupement,
- **AUTORISER** M. le Maire à signer la Convention de groupement de commandes,
- **ELIT Monsieur Pierrick MARAIS** en qualité de membre à voix délibérative et titulaire de la commission d'appel d'offres de la commune, pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement en qualité de titulaire,
- **DESIGNE Monsieur Laurent PAPIN** en qualité de suppléant, membre de la commission d'appel d'offres commune.

Finances : demande de subvention dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche de prévention des risques psychosociaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'élaboration d'un plan de prévention des risques psychosociaux, il est possible de solliciter une subvention au titre du Fonds National de Prévention (FNP) notamment pour :

- Mise en place d'une stratégie et d'actions de promotion de la santé et de la sécurité au travail pour un thème donné,
- Logique d'amélioration continue et organisation santé sécurité au travail pérenne.

Cette subvention est calculée sur le temps passé par les agents à la réalisation du plan de prévention des risques psychosociaux.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la caisse des dépôts, gestionnaire du Fonds National de Prévention,
- **AUTORISE Monsieur le Maire** à rechercher les financements nécessaires à la réalisation de ce projet et à signer les pièces s'y rapportant.

SYDELA : mise à disposition du patrimoine éclairage public

La modification statutaire actée le 15 juin 2012 permet désormais au SYDELA de proposer à ses collectivités adhérentes en complément des investissements sur les installations d'éclairage public, un service de maintenance de ces installations.

En 2005, une procédure administrative et comptable avait été validée par les services de l'Etat, afin que chaque collectivité, en tant que propriétaire des ouvrages, puisse récupérer la TVA, via le FCTVA.

En 2012, la Préfecture a remis en cause cette procédure en considérant que la collectivité n'ayant pas réalisé la dépense, elle ne peut prétendre à la récupération de la TVA via le FCTVA.

En effet, pour bénéficier du FCTVA, la collectivité doit être à la fois propriétaire et maître d'ouvrage des travaux.

Depuis 2012, par dérogation de la Préfecture, les collectivités ont été autorisées à récupérer la TVA mais uniquement sur une assiette restreinte, à savoir sur sa participation et non sur la totalité des travaux.

Depuis le 1er janvier 2014 cette dérogation n'est plus effective, et les collectivités n'ont donc plus la possibilité de récupérer la TVA.

Afin de répondre aux contraintes liées à la récupération de cette TVA, le SYDELA, à l'occasion de sa réunion du comité du 7 Juillet 2016 a proposé le principe de la mise à disposition du patrimoine éclairage public des collectivités au SYDELA.

Cette mise à disposition permet à notre commune de verser une contribution au SYDELA sur un montant HT et de ne pas supporter la TVA.

La commune reste propriétaire de son patrimoine.

Cette mise à disposition ne constitue pas un transfert en pleine propriété, mais simplement la transmission des droits et des obligations du propriétaire. Le SYDELA ne dispose pas du droit d'aliéner notre patrimoine.

Dans le cadre de cette mise à disposition, la commune continue d'assumer ses obligations en matière de dommages aux biens.

DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- **AUTORISE** la mise à disposition de son patrimoine éclairage public au SYDELA ;
- **DECIDE** que cette mise à disposition prendra effet à compter du 1er janvier 2017 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition ainsi que tout acte administratif ou comptable nécessaire à la mise en œuvre de cette mise à disposition.

Ressources humaines : création d'un poste en restauration scolaire

Les nouvelles fonctions de la référente en cuisine nécessitent le recrutement d'une personne sur le 1^{er} service dans le grand réfectoire.

En effet, afin de respecter et d'appliquer les règles d'hygiène et de sécurité alimentaire, la référente reste dans la cuisine pour le réchauffage des plats ; aucun autre agent n'entre dans la cuisine pendant le service.

Ce nouveau fonctionnement est en test depuis début septembre et il convient de valider le recrutement définitif d'un nouvel agent de restauration au 1^{er} janvier 2017

Poste à créer

- Adjoint technique territorial d'une durée hebdomadaire de 6h6mn

DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **DECIDE de créer à compter du 1^{er} janvier 2017 :**

Un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 6h06 mn

Ressources humaines : tableau des effectifs
avec mise à jour des nouvelles dénominations de grade au 1^{er} janvier 2017

Suite au décret n° 2016-596 du 12.5.2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la FPT à compter du 1er janvier 2017.

- **Pour le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux**

Principales mesures :

- nouvelle architecture du statut,
- reclassement dans le cadre d'emplois renouvelé,
- échelonnements indiciaires pour les deux grades revalorisés de 2017, 2018, 2019 et 2020,
- durées uniques d'avancement d'échelon,
- révision des modalités d'avancement de grade et de promotion interne
- **Pour les autres cadres d'emplois de catégorie C**

Principales mesures :

- prise en compte de la nouvelle organisation des carrières et des nouvelles échelles indiciaires (C1, C 2 et C3) dans les statuts particuliers,
- nouvelles dénominations des grades,
- révision des modalités d'avancement de grade

M. le Maire propose à l'assemblée d'adopter le nouveau tableau des effectifs lié aux évolutions des dénominations de grades.

DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **ADOPTE** le tableau des effectifs en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017

CADRE EMPLOIS	Catégorie	EFFECTIFS Postes pourvus	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE 60ème
<u>Filière administrative</u>			
Attaché	A	1	35H00
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	1	35H00
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	35H00
Adjoint administratif territorial	C	2	35H00 35H00
Contrat Accompagnement dans l'Emploi	C	1	24H00
<u>Filière technique</u>			
Agent de Maîtrise	C	1	35H00
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	2	35H00
			35H00
Adjoint technique territorial	C	13	35H00 35H00 26H47 28h50 9H08 9H14 6H06 (non pourvu) 23H08 6H06 12h33 18H31 31H02 13H12 6H06
Contrat Accompagnement Emploi	C	1	6H06
Contrat Emploi Avenir	C	1	35H00
CDD	B	1	3H14

<u>Filière Ecoles</u>			
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	C	2	27H14 (disponibilité)
			28H00
			32H11
CDD	C	1	35H00
<u>Filière Animation</u>	B	3	17H30
CDI			35H00
			35H00
Contrat Emploi Avenir	C	3	35H00
			35H00
			30H00
Contrat Accompagnement Emploi	C	3	35H00
			20H00
			35H00
CDD	B	1	35H00
	C	1	35H00
<i>Service civique</i>		<i>1</i>	<i>24H00</i>

Révision de la composition des commissions municipales

Révision de la constitution des membres de la commission voirie.

Monsieur Dany LECOQ a exprimé son souhait d'intégrer la commission voirie, éclairage public, assainissement collectif, fleurissement.

RESULTATS DU VOTE

VOIX POUR : 15

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur Dany LECOQ intègre la commission voirie/fleurissement, éclairage public, agriculture, assainissement collectif.

Composition de la commission

Patrick MAILLARD

Pierrick MARAIS

Philippe OLIVIER

Laurent PAPIN

Isabelle KHALDI-PROVOST

Marie-Odile FOUCHER

1 siège à pourvoir liste n°1

Yannick TOULOUX

Bruno SIEBENHUNER

Dany LECOQ

Indemnité de conseil versée au comptable du trésor

Monsieur Eric ROUTARD, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, comptable de la trésorerie de Blain a quitté ses fonctions à la suite d'une mutation le 1^{er} septembre 2016.

Il a été remplacé par Monsieur Vincent LEDROIT, Inspecteur Divisionnaire des Finances publiques.

L'indemnité 2016 est versée au prorata de l'exercice 2016 soit 4/12 pour M. LEDROIT après application du taux voté par l'assemblée délibérante.

La délibération n°2014-58 en date du 3 juin 2014 étant nominative, il convient de délibérer de nouveau afin de permettre à M. LEDROIT d'exercer ses missions dans les mêmes conditions et de percevoir son indemnité.

DECISION :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **DECIDE** de demander le concours du Comptable du Trésor pour assurer des prestations de conseil,
- **ACCORDE** l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,
- **PRECISE** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies par décret n°2014-282 du 3 mars 2014 et sera attribuée à Monsieur Vincent LEDROIT, Comptable du Trésor à compter de sa nomination soit le 1^{er} septembre 2016,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à délivrer une autorisation au Comptable du Centre des Finances Publiques de Blain d'une manière permanente et générale à tous les actes de poursuite et ce, pour la durée du mandat actuel.

Affaires diverses

Sports

M. Yannick TOULOUX rappelle la tenue d'une réunion le samedi 17 décembre 2016 des commissions bâtiments et sports/loisirs/culture, afin d'examiner les offres reçues pour la rénovation du sol de la salle Antarès.

Salles municipales

Un inventaire a été réalisé par des membres de la commission sports/loisirs/culture et M. Yannick TOULOUX déplore le manque de deux tables dans la salle des chênes.

Pôle Enfance Jeunesse

Des désordres déjà signalés à M. CLECH de l'Agence RENIER n'ont pas été résolus. Une rencontre avec l'architecte et l'assistant à maîtrise d'ouvrage est programmée le mercredi 4 janvier 2017 à 10h.

Agrandissement de l'école Marcel Pagnol

Le prochain comité de pilotage se réunira le mardi 17 janvier 2017 à 17h30 dans le bungalow C.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jean-Paul NAUD lève la séance à 22H35
Le prochain conseil municipal est fixé le 30 janvier 2016 à 20h30

Isabelle DUGAST	Marie-Odile FOUCHER	Myrtille GOUPIL	Sophie HERAULT
Isabelle KHALDI- PROVOST	Caroline LECLERC	Dany LECOQ	Patrick MAILLARD
Nathalie MARAIS- CHARTIER	Pierrick MARAIS	Ghyslaine MORTIER-DORIAN	Jean-Paul NAUD
Philippe OLIVIER	Laurent PAPIN	Bruno SIEBENHUNER	Jean-Yves SOUDY
Yannick TOULOUX			